

ARRETE DU MAIRE

PUBLIE SUR LE
SITE INTERNET DE
LA COMMUNE
LE 27/08/2025



0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

**Règlementant provisoirement la circulation
8 rue d'Achenheim
Entre le 01/09/2025 et le 15/09/2025**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU	La demande de la société ENSIO EST

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement lors de travaux de fouille pour la pose de nouvelles gaines télécom, pour le compte de ORANGE,

ARRETE

- Article 1^{er}** La société ENSIO EST est autorisée à exécuter des travaux avec ouverture de fouille sur le trottoir entre le n°8 rue d'Achenheim et le giratoire à l'intersection rue d'Achenheim/rue des Aigles/rue des Cigognes, **durant 2 jours entre le 01/09/2025 et le 15/09/2025**
- Article 2** Selon l'avancement des travaux, la circulation des véhicules au droit du chantier sera rétrécie sur une voie et alternée soit manuellement, soit par feux de chantier. La vitesse de circulation des véhicules y sera limitée à 30 km/h.
- Article 3** Les piétons seront invités à rejoindre le trottoir d'en face.
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenu par le demandeur. L'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim, l'entreprise qui occupe le domaine public la nuit (chaussées, trottoirs, places publiques.) est tenue de rendre son chantier visible.
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- ENSIO EST

Holtzheim le 22 août 2025
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL

